



Monsieur Michel VIALAY

Député des Yvelines

Epône le 20 avril 2020

**Monsieur Le Député,**

La Maire de Paris a émis le souhait de profiter de la période de déconfinement pour augmenter sensiblement les voies de circulation dédiées aux vélos au détriment de la partie de la voirie réservée aux véhicules à moteur, dont les deux roues motorisées qui cependant participent largement au désengorgement des artères de circulation et donc à la baisse de la pollution.

Si je ne peux qu'approuver l'attention portée à des usagers fragiles et le développement d'un mode de déplacement « doux », qui est certainement très favorable aux citoyens habitant la ville de Paris, je m'inquiète des impacts de cette volonté de réduction de flux de véhicules à moteur dans les artères parisiennes pour les usagers venant de l'extérieur de Paris.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'une grande majorité des véhicules individuels circulant dans Paris viennent de toute l'Île de France car les autres possibilités de transport ne sont pas adaptées à leur besoin. Les causes peuvent en être entre autres : la distance à parcourir, l'insuffisance de l'offre de transports en commun rapides et fréquents sur leur parcours, leur besoin de transporter des charges, les horaires auxquels ils doivent se déplacer....

Ainsi, je vous demande instamment d'user de tout votre poids pour que les règles de circulation dans la capitale soient décidées en consensus avec vous-même et tous les élus de proche et moyenne banlieue qui ont pour objectif de défendre leurs administrés. Il nous est en effet insupportable de voir notre liberté de circulation décidée unilatéralement par la Maire de Paris dont les attentes de l'électorat ne sont en rien représentatives des celles des transiliens.

Je vous demande également de prendre en compte les qualités spécifiques des deux / trois roues motorisés, qui sont une solution à la circulation en zone urbaine et non un problème, en particulier pour lutter contre la promiscuité dans les transports, à savoir :

- La distanciation sociale naturelle liée à l'utilisation d'un véhicule individuel,
- Le débit augmenté du fait du faible encombrement de chaque véhicule,
- La surface de parking réduite pour une augmentation du nombre de personnes transportées,
- La possibilité de parcourir des distances importantes, y compris avec des terrains accidentés,
- La faible pollution eu égard à la non existence de bouchons, de circulation à vitesse optimale, à la faible consommation de carburant par personne transportée...

En conclusion, je mets tous mes espoirs en votre diligence pour agir dans l'intérêt de tous les franciliens en évitant des prises de décision liberticides et contraires à l'intérêt général, comme à celui de chacun.

Recevez, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

**LEPELLETIER Luc**

**Président de la FFMC 78**